



# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France

---

Projet de territoire  
2018 - 2020







Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Cœur des Hauts-de-France  
7 rue des Chanoines • BP 60225 • 80205 PÉRONNE CEDEX  
Tél : 03 22 84 78 85 • [www.coeurdeshautsdefrance.fr](http://www.coeurdeshautsdefrance.fr)  
[www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr](http://www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr)

Directeur de publication : Philippe Cheval  
Rédaction : Services du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France  
Création graphique : *L'Ange & L'Élic*  
Juin 2018 - Imprimé à 200 exemplaires

# Sommaire

Préambule . . . . .	4
<b>1 • La présentation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et de ses Communautés de communes . . . . .</b>	<b>6</b>
1.1 Les missions du PETR . . . . .	6
1.2 Les Communautés de communes membres . . . . .	9
<b>2 • Le diagnostic . . . . .</b>	<b>10</b>
<b>3 • Les enjeux identifiés . . . . .</b>	<b>16</b>
3.1 Les Atouts / Faiblesses – Opportunités / Menaces . . . . .	16
3.2 Les 3 ambitions du territoire . . . . .	16
<b>4 • Le projet de territoire . . . . .</b>	<b>18</b>
4.1 Pour un renouveau économique au service de l'emploi . . . . .	18
• Favoriser l'implantation des entreprises	
• Soutenir l'économie de proximité	
• Bénéficier du Big bang provoqué par le canal Seine-Nord Europe	
4.2 Pour une qualité de services renforcée à l'attention de tous les habitants . . . . .	25
• Offrir des services publics de qualité et en permettre l'accès à tous	
• Faciliter la mobilité pour tous et partout	
• Savoir tirer parti de la révolution numérique	
4.3 Pour une valorisation de notre caractère rural . . . . .	30
• Développer l'urbanisme et l'habitat de façon raisonnée et cohérente	
• Accompagner la transition énergétique	
• Reconnaître nos paysages et notre patrimoine bâti	
<b>5 • Les moyens mis en œuvre . . . . .</b>	<b>36</b>
5.1 Les outils existants à l'échelle du PETR . . . . .	36
5.2 Les politiques d'accompagnement des collectivités locales . . . . .	38





# Préambule

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) marque une nouvelle étape dans l’aménagement du territoire et le développement des coopérations entre intercommunalités. En donnant naissance aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), le législateur vient renforcer et sécuriser les territoires de projets dans le prolongement des Pays.

## ■ Pourquoi se transformer en PETR maintenant ?

Le Conseil Départemental de la Somme s’est retiré du Syndicat mixte Santerre Haute-Somme depuis le 31 décembre 2016. Cette sortie a transformé la collectivité en Syndicat mixte fermé et juridiquement lui a permis d’engager le passage en PETR. Par ailleurs, cette évolution autorisait le territoire à élaborer un contrat de ruralité.

Par délibération en date du 27 avril 2017, les élus du Comité syndical ont souhaité enclencher les modalités de ce changement. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à un arrêté interdépartemental, le Pays Santerre Haute-Somme est devenu Pôle d’Equilibre Territorial et Rural.

Dans un souci de clarté, au regard des noms des différents EPCI qui composent le PETR, mais aussi de marketing territorial du fait de nos missions liées au développement économique et de notre position géographique centrale qui en fait un atout, les élus ont dénommé le PETR, Cœur de Hauts-de-France. \*

*\*dans un souci de cohérence, tout au long de ce document, les actions, projets ou décisions validés par la collectivité le sont au titre du Syndicat mixte, du Pays ou Pays Santerre Haute-Somme jusqu’au 31 décembre 2017. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au titre du PETR ou PETR Cœur des Hauts-de-France.*

## ■ De l'ADEES au PETR : une volonté de travailler ensemble

Il y a plus de 30 ans, des acteurs locaux ont créé l’Agence de Développement Economique de l’Est de la Somme dont le but était principalement de défendre l’implantation de la gare TGV Haute-Picardie.

Très rapidement son périmètre d’action s’élargit.

Dès 1989, l’ADEES devient une structure de coopération intercommunale, partenaire privilégiée du Conseil régional de Picardie pour l’obtention des fonds liés à la politique d’aménagement du territoire.

En 1993, l’ADEES se transforme en Agence de Développement de l’Est de la Somme (ADES), réalisant en 1996 son projet de territoire dont les 4 enjeux stratégiques étaient de développer l’activité économique, de structurer le territoire notamment autour des pôles de Péronne et Ham, de créer un espace rural solidaire et de valoriser le patrimoine touristique.

En 2005, l'ADES se lance dans une démarche de reconnaissance Pays. Une charte est élaborée, comprenant un diagnostic de territoire et des orientations en termes de développement local. Sur cette base, le territoire est reconnu Pays fin 2007, l'ADES devenant l'année suivante l'Association du Pays Santerre Haute-Somme.

En 2012, pour des raisons juridiques, afin d'élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'Association se transforme en Syndicat mixte. Depuis, ses missions – comme son ingénierie – se sont étoffées : urbanisme, développement économique, patrimoine.

Pour les raisons évoquées précédemment – Pourquoi se transformer en PETR maintenant ? – le Syndicat mixte du Pays Santerre Haute-Somme est devenu le PETR Cœur des Hauts-de-France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Les compétences du PETR

**Les statuts, et tout particulièrement l'article 4, précisent les missions et les compétences :**

- **Conduite de réflexions et d'études** réalisées directement par l'ingénierie du PETR ou par le biais d'une maîtrise d'ouvrage ;
- **Maîtrise d'ouvrage d'opérations** dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire, dans tout domaine relatif à l'aménagement, au développement, notamment économique, touristique, culturel et à la valorisation du territoire ;
- **Contractualisation des politiques** de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. Portage et mise en œuvre des différents dispositifs de contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département ;
- **Fédération et coordination des actions** et projets d'aménagement qui touchent l'ensemble du territoire ;
- **Elaboration, approbation et révision** du SCoT de son territoire ;
- **Service d'ingénierie** pour accompagner les diverses collectivités membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets, en termes d'aménagement, de développement économique, touristique et culturel ;

- **Elaboration et mise en œuvre de dossiers de labellisation** pour le territoire ;
- **Elaboration, suivi et révision du projet de territoire du PETR.**

## L'élaboration d'un projet de territoire

Conformément à la loi, un projet de territoire doit être élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR.

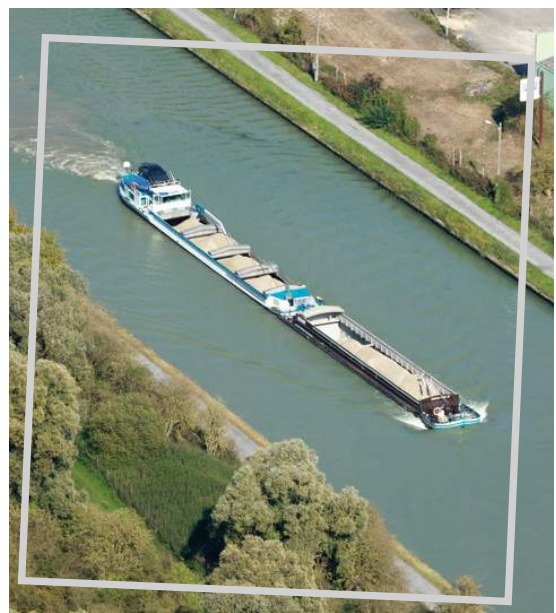
L'élaboration de ce document repose à la fois sur une démarche co-construite avec les maires au cours de 3 réunions organisées les 27 février, 6 et 13 mars 2018 mais aussi sur les documents et études réalisés ces dernières années, dont :

### A l'échelle locale :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Santerre Haute-Somme adopté en 2017 ;
- le Contrat de ruralité 2017-2021 ;
- le Schéma Territorial de Développement Economique du PETR 2016-2020 ;
- le Schéma de Développement Culturel du Santerre Haute-Somme.

### A l'échelle régionale :

- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Hauts-de-France adopté en 2017 ;
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France en cours d'élaboration ;







# La présentation

## du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et

### 1.1 Les missions du PETR

Ces dernières années, le Syndicat mixte s'est affirmé par la mise en place de nouvelles politiques publiques (économie, urbanisme, déplacements, environnement) mais aussi comme lieu de mutualisation et d'économie d'échelle (instruction des documents d'urbanisme, élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial).

Parallèlement, les moyens humains et financiers se sont accrus - 11 agents, un budget annuel de 1,5M€ - afin de mener à bien le projet politique qui s'articule autour de 3 axes :

#### **Le développement économique et touristique**

Dans une perspective d'optimisation des résultats, les EPCI ont souhaité que certaines des actions économiques soient assurées à l'échelle du PETR : le développement exogène (construction de l'offre foncière et immobilière, actions de promotion et de

commercialisation) et le soutien à l'économie de proximité (commerce-artisanat, Economie Sociale et Solidaire, tourisme).

Par ailleurs, le Syndicat mixte élabore le Contrat Territorial de Développement du canal Seine Nord Europe et travaille à toutes les problématiques connexes, comme les projets de plateformes.

En matière touristique, la collectivité a structuré l'offre de randonnée (pédestre / cyclo) et mené des actions de promotions. Parallèlement, le PETR anime le dispositif LEADER GAL 2015-2020 autour de la priorité ciblée « Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous »







# de ses Communautés de communes

## ■ L'aménagement du territoire

De 2013 à fin 2017, le Pays Santerre Haute-Somme a élaboré son Schéma de Cohérence Territoriale. Outre la réalisation de ce document d'urbanisme stratégique à l'échelle du bassin de vie, cette réflexion a permis de dégager différents enjeux en matière d'urbanisme et d'habitat : réhabilitation / rénovation du parc de logements ; dynamique des centre-bourgs ; dépollution / réhabilitation des friches les plus stratégiques, sujets sur lesquels l'ingénierie du PETR accompagne les collectivités locales maître d'ouvrage.

Sur ce territoire aux caractéristiques rurales, la mobilité représente un frein pour les publics les plus fragiles. Afin de lutter contre les problématiques de déplacements, le PETR a mis en place 2 actions :

- d'une part, la location de cyclos à l'attention des publics qui trouvent un stage, une formation, un CDD ou CDI ;
- d'autre part, un site internet de covoiturage - Roulezco - ainsi que 8 aires réparties de façon équilibrée et à proximité des grands axes.

## ■ La culture

Cette politique publique ambitieuse a pour objectifs de développer la lecture et l'oralité (au sein du réseau de bibliothèques-médiathèques) et la création artistique.

Les actions s'orientent notamment vers les jeunes publics grâce à une coordination et une mise en réseau de tous les acteurs culturels du territoire, notamment dans le cadre « des chemins artistiques du Pays Santerre Haute Somme ».

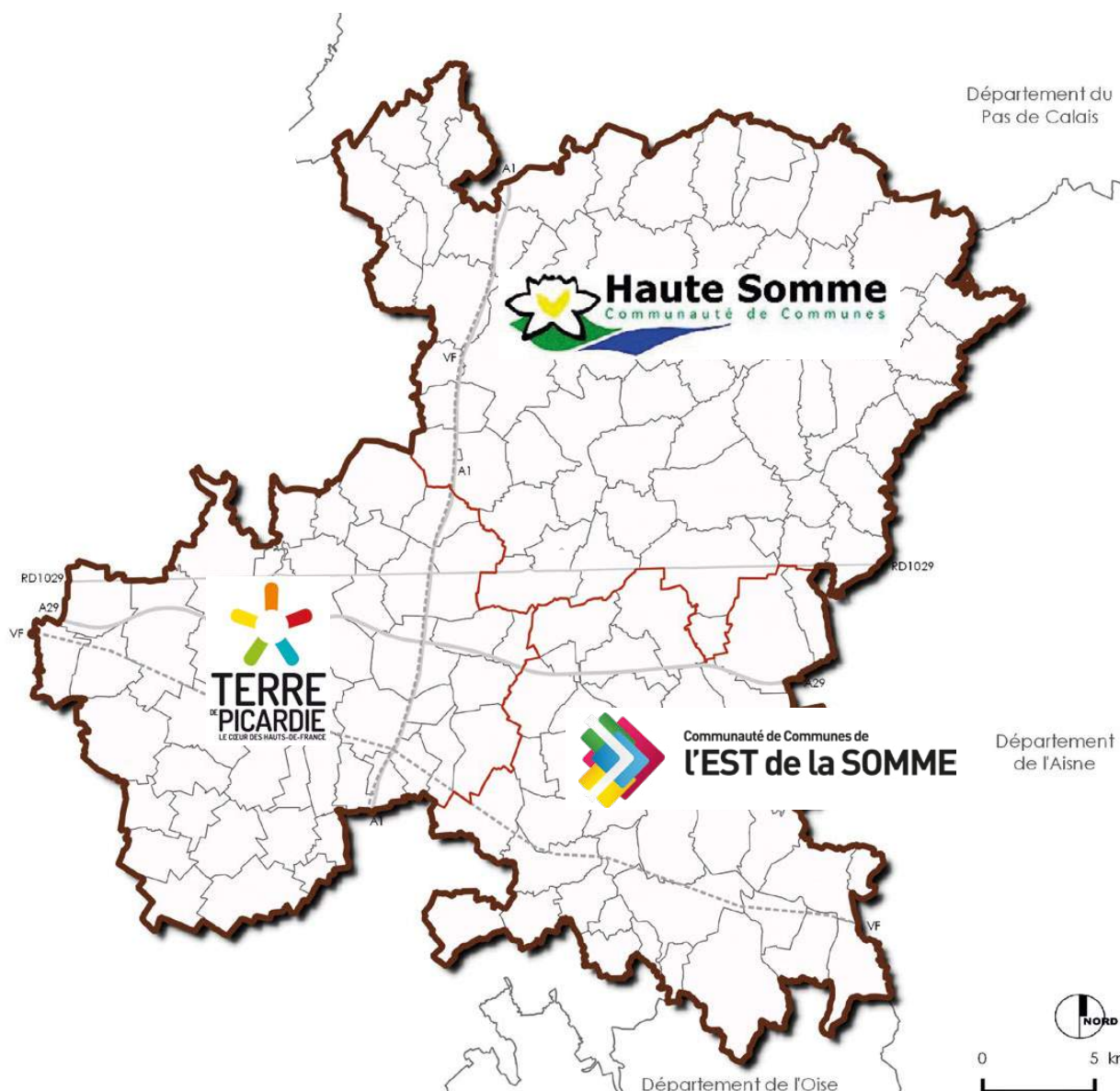
Par ailleurs, le Syndicat mixte s'est lancé récemment dans une démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire avec le soutien de la DRAC.



## 1.2 Les Communautés de communes membres

Depuis la loi NOTRe et la fusion des EPCI de moins de 15 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le PETR est composé de 3 Communautés de communes, 146 communes, 67 000 habitants :

- la Communauté de communes de la Haute-Somme, 60 communes, 28 000 habitants,
- la Communauté de communes de l'Est de la Somme, 42 communes, 21 000 habitants, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des EPCI du Pays Hamois et du Pays Neslois,
- la Communauté de communes Terre de Picardie, 44 communes, 18 000 habitants, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des EPCI du Santerre et de Haute-Picardie.











# Le diagnostic

## 2.1 Une position géographique centrale renforcée par une grande accessibilité

Le PETR Cœur des Hauts-de-France se situe au barycentre de la région des Hauts-de-France et bénéficie de nombreux axes de communication :

- l'A1 (40 à 65 000 véhicules par jour) qui relie l'agglomération parisienne (145 km) aux agglomérations de Lille (90 km) et Bruxelles (170 km) ;
- l'A29 reliant Amiens à Saint-Quentin et plus largement Le Havre / Rouen à Reims / Strasbourg / Dijon ;
- l'A2 (direction Bruxelles) et l'A26 (Angleterre au sud de la France) au frontière du territoire.

Ces axes autoroutiers sont complétés par un réseau secondaire important RD 1017 (Cambrai / Compiègne) et RD 1029 (Amiens / Saint-Quentin).

Par ailleurs, le territoire est traversé par la voie ferrée rapide (TGV nord, Thalys, Eurostar) dont la porte d'entrée est la gare TGV de Haute-Picardie située à Estrées-Deniécourt.

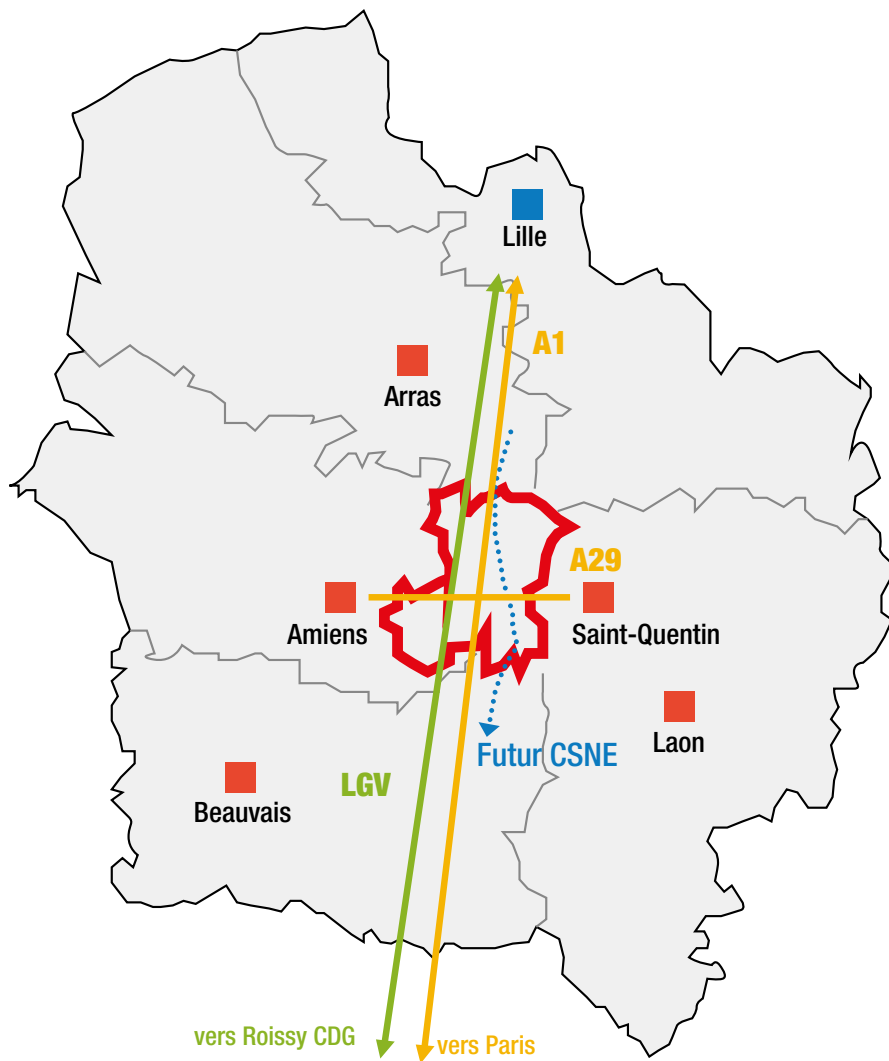
Pour les transports du quotidien, deux lignes TER desservent la partie sud du territoire :

- la ligne 4 (Amiens, Tergnier, Laon, Reims), la plus fréquentée (40 000 voyageurs en 2010),
- la ligne 11 (Amiens, Ham, Saint-Quentin), moins fréquentée (20 000 voyageurs en 2010).

Au titre du transport fluvial, le canal du Nord coupe le territoire du nord au sud. Il sera complété demain par le canal Seine Nord Europe (sur le périmètre du PETR, d'Equancourt à Morchain sur 46 km).

Au-delà des axes de communication, le PETR est compris dans l'aire de polarisation de la capitale picarde et est connecté à un réseau de villes structurantes que sont Arras, Cambrai, Saint-Quentin ou Compiègne.





vers Roissy CDG      vers Paris



### 2.2 Dans un territoire très rural, une démographie contrastée qui se traduit par un vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux ménages

Le Cœur des Hauts-de-France compte 67 000 habitants, en légère croissance depuis 10 ans (+ 0,92 %), conséquence du solde naturel positif qui compense le solde migratoire négatif.

Les dynamiques ne sont pas homogènes au sein de l'espace : la population augmente sur la partie ouest, notamment le long des RD 1029 et 934, du fait de l'attractivité du Grand amiénois. Le nombre d'habitants diminue à l'est (ex-cantons de Ham et de Roisel).

Si le territoire est situé à proximité de pôles urbains, il n'en garde pas moins un profil profondément rural. Aucune grande agglomération n'est recensée puisque l'urbanisation se manifeste par un système de bourgs centres dont les principaux sont Péronne et Ham, en déprise démographique, Rosières-en-Santerre, Nesle, Chaulnes et Roisel.

Ces communes, pôles de centralité et relais, de part leur offre de services, tant publics (hôpitaux pour Péronne et Ham, lycées, collèges, gendarmerie) que privés (médecins, commerces,..) couvrent une zone d'influence, plus ou moins large, incluant les communes voisines.

Parallèlement, la population suit une tendance générale au vieillissement (évolution de l'indice de jeunesse de -0,16 depuis 1999 pour atteindre 1,03 en 2009), surtout dans les aires centrales et à l'est.



### 2.3 Un habitat délaissé dans les agglomérations et une dispersion des nouvelles constructions

Plus d'un tiers des nouvelles constructions (après 2001) sont de type individuel, pour 20% de groupé et le reste de collectif.

Ce sont les périphéries des agglomérations qui accueillent la majorité des nouvelles constructions. Les résidences principales augmentent au détriment des résidences secondaires (à l'exception de certaines communes isolées). L'évolution de la vacance des logements est importante (taux de 7,8% en 2009), principalement au centre et à l'ouest et y compris dans les principales villes (à l'exception de Nesle).

La part des ménages propriétaires s'élève à 70% en 2009 et se retrouve dans les zones attractives de l'ouest du territoire. Les villes, moins dynamiques, sont moins concernées (le pourcentage chute à 50% à Péronne et Ham).



## 2.4 Une répartition des équipements déséquilibrée et parfois déficitaire

En matière d'éducation, 45 communes ont une école primaire ou maternelle, 77 communes sont dépourvues de structures. Il existe des Regroupements Pédagogiques Communaux et Intercommunaux, 5 collèges et 2 lycées. Au titre de la petite enfance, on compte des crèches à Péronne, Ham et Chaulnes (et très prochainement à Nesle) et des assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire. De manière générale, un déséquilibre s'observe entre l'est, mieux équipé, et l'ouest, moins bien doté.

Dans le domaine de la santé, on compte un hôpital / maternité à Péronne et un centre hospitalier à Ham. Néanmoins, l'offre globale de soin est déficitaire, fruit d'une répartition très inégale des médecins généralistes (concentration dans les villes-centre et difficulté de renouvellement des actifs dans les zones rurales). Plusieurs maisons pluridisciplinaires de santé voient cependant le jour dans le nord-est afin de palier à ce manque.

La majorité des équipements sportifs se concentre à Péronne et à Ham, néanmoins les pôles secondaires sont aussi bien équipés. A contrario, 43 communes parmi les plus rurales ne comptent aucun équipement.

Le taux d'équipements culturels est relativement faible malgré les 2 cinémas (Péronne et Ham) et les 8 bibliothèques/ médiathèques.

Enfin, en termes d'équipements commerciaux, le territoire est entouré de pôles importants que sont Amiens, Saint-Quentin, Arras et Cambrai. Péronne (72% des surfaces commerciales de + de 300m<sup>2</sup> du territoire) et Ham sont les deux principaux pôles à l'échelle du PETR. L'essentiel des nouvelles implantations concerne le commerce alimentaire, ce qui rend le maillage de bonne qualité mais avec un nombre d'enseignes néanmoins relativement réduit.



## 2.5 La faiblesse de l'offre de déplacement

Les déplacements sont induits par une organisation multipolaire des zones d'emplois et des équipements à vocation quotidienne. Les mouvements domicile-travail sont relativement courts mais denses avec des migrations non négligeables (32% des personnes ayant une activité quittent le territoire quotidiennement soit 6 236 sortants pour 7 199 entrants).

Les transports collectifs (bus Trans 80) sont constitués par 13 lignes différentes qui desservent les principaux pôles d'activités parallèlement à un réseau de bus scolaires très développé. Certaines portions du territoire restent peu desservies (franges nord-est).

La fréquentation des gares est en hausse depuis 2002, à l'image de Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle et Ham.





## 2.6 Des caractéristiques sanitaires et sociales bien en deçà de la moyenne régionale

A l'instar de nombreux espaces de l'hexagone, une forte désindustrialisation s'est opérée ces 20 dernières années : Mohair, Descamps, Flodor en sont les exemples les plus emblématiques. Le taux de chômage du bassin est proche de 13 %.

Par ailleurs, le territoire souffre d'un déficit en formation, 80 % des demandeurs d'emploi étant non qualifiés. Il existe peu de formations supérieures et, quand les jeunes partent se former au-delà des frontières du PETR, ils ne reviennent que rarement y travailler.

Le manque de mobilité, tant physique (lié en partie à la faiblesse de l'offre de transport en commun) que psychologique, est un handicap supplémentaire, particulièrement pour les personnes aux minimas sociaux et les jeunes.

En termes de ressources financières, la part des personnes non imposables est supérieure à la moyenne régionale du fait de revenus nets moyens inférieurs de 4 000 euros à la moyenne nationale. Des disparités existent, le pourcentage le plus élevé de contribuables imposables se situant en périphérie des agglomérations et le long des RD 1029 et RD 934 (personnes qui travaillent dans le Grand amiénois).

Enfin, alors que les indicateurs sanitaires et sociaux (décès prématurés, maladies, dépendances,...) sont plus négatifs que les moyennes régionales, on note une densité moins importante en médecins et professionnels de santé.

## 2.7 Une population faiblement qualifiée et précaire

La répartition spatiale des emplois est relativement peu polarisée, de nombreuses personnes travaillent dans leur commune de résidence, les centres urbains n'étant pas d'importants pourvoyeurs.

La crise industrielle amorcée dans les années 80 continue à se faire ressentir aujourd'hui. La population active est moins importante que sur le reste du département mais augmente malgré tout, surtout chez les femmes, même si les hommes actifs restent plus importants en nombre. En 2016, le taux de chômage était supérieur à celui de la région et du département (13,07% contre respectivement 10,87% et 11,17%). Les agglomérations de Péronne et de Ham regroupaient 27% des demandeurs d'emploi du bassin.

La population est peu formée (26% est sans diplôme en 2016) alors que les diplômés du supérieur représentent une part très faible. Les ouvriers constituent la plus grande catégorie socio-professionnelle (42%), puis viennent les employés (27%), les professions intermédiaires - enseignement, santé, social (27%) - tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (4%).





## 2.8 Des atouts économiques sur lesquels capitaliser

### Les secteurs d'activités majeurs :

- **l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'agro-industrie** représentent l'atout n°1. Les terres sont d'une grande qualité. Des entreprises phares sont implantées comme Bonduelle, Ajinomoto Foods Europe ou Tereos. En matière de recherche, le territoire accueille l'INRA, Agro-Transfert et Arvalis.
- **le secteur de la logistique – transport** connaît une croissance importante grâce à une situation géographique privilégiée entre le Benelux et l'Île-de-France, à la présence des autoroutes A1 et A29 et à du foncier disponible.
- **le secteur industriel**, assez diffus, qui malgré certaines difficultés arrive à résister dans certains domaines : métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication et maintenance de machines et équipements industriels, textile,...
- **le secteur tertiaire** rattrape son retard tout en demeurant sous l'influence de l'attractivité d'Amiens et de Saint-Quentin en termes d'emplois, de commerces, de services, de formation.

### Les secteurs en devenir :

En 2016, le Pays Santerre Haute-Somme a élaboré son Schéma Territorial de Développement Economique qui identifie des secteurs à développer :

- **l'économie résidentielle**, à l'instar de nombreux territoires ruraux, là où l'économie productive est moins présente : le commerce et l'artisanat,...
- **le tourisme**, dont il convient de prolonger la diversification engagée grâce au dispositif LEADER GAL 2009-2014 ; l'activité repose aujourd'hui beaucoup sur le tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre (Circuit du souvenir, Historial de Péronne) ; demain, il s'agira de valoriser le tourisme de nature, halieutique, d'affaire...ainsi que la mise en tourisme du canal Seine Nord Europe ;

- **l'Economie Sociale et Solidaire**, aujourd'hui insuffisamment présente, en identifiant les besoins du territoire dans différents domaines (services à la personne, environnement, restauration – hébergement, alimentation, culture, sport,...) et en facilitant la structuration des projets.

### La chance historique représentée par le canal Seine-Nord Europe :

Demain, la construction de cette infrastructure majeure puis son exploitation constitueront de réelles opportunités de développement économique et surtout de créations d'emplois, notamment pour les entreprises et les habitants du territoire : emplois directs, emplois indirects, emplois induits.

## 2.9 Une biodiversité importante et surtout concentrée dans la vallée de la Somme

Le territoire du PETR compte 11 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2. La vallée de la Somme reprend la majorité des sites de valeur.

Six bio-corridors de grande faune sont recensés ainsi que 2 zones Natura 2000. Le document « trame verte et bleue » vient encadrer la planification de ces espaces de valeur. Le marais des Feuillères et le marais de Cléry-sur-Somme constituent 2 Espaces Naturels Sensibles (politique de préservation et de gestion par le Conseil Départemental).

En termes hydrographiques, le territoire est couvert par 2 SAGE (Haute Somme et Somme aval et cours d'eau côtiers). Le bassin versant de la Somme constitue l'élément structurant en la matière. Les indices de qualité des eaux montrent de bons résultats pour la Somme et ses affluents même si certains paramètres sont à surveiller. Les risques d'inondation sont réels puisque 118 communes sont concernées par un PPRI.



# Les enjeux identifiés

## 3.1 Les Atouts / Faiblesses Opportunités / Menaces

A la lecture du diagnostic et des divers documents ressources comme le SCOT, les acteurs du territoire ont ciblé les éléments qu'ils considèrent comme structurants, que ce soit en termes de constats (atouts, faiblesses) ou de potentialités (opportunités, menaces).

ATOUPS	FAIBLESSES
Une position géographique privilégiée au centre des Hauts-de-France.	Le vieillissement de la population.
Une forte accessibilité par la route (A1, A29, A2, A26), la voie ferrée (gare TGV HP), la voie d'eau (canal du nord).	Les indicateurs sanitaires et sociaux inférieurs à la moyenne régionale (chômage, revenus, santé).
L'augmentation du nombre d'habitants.	Le faible niveau de qualification : difficile de trouver un emploi pour les demandeurs, problème de recrutement pour les employeurs.
La force du secteur agricole, agro-alimentaire, agro-industriel et la présence du pôle de recherche de l'INRA.	La mauvaise qualité de l'habitat (vétusté, énergivore,...)
Pour les entreprises, des disponibilités foncières et immobilières à des coûts compétitifs.	Le vieillissement de la population et un déséquilibre géographique qui s'accroît entre l'ouest et l'est.
Depuis 10 ans, la montée de l'offre de services publics à destination des habitants : centres aquatiques (Ham, Péronne), bibliothèques-médiathèques, RPC,...	Les difficultés liées à la mobilité, tant physique (la faiblesse de l'offre de transport en commun) que psychologique.
Les richesses naturelles, et notamment les milieux humides dans la vallée de la Somme, ainsi que le caractère rural, qui confèrent une certaine qualité de vie.	L'affaiblissement des centres bourgs (fermetures de commerces, de services publics, diminution de la population,...)
	Le déficit d'image du Santerre Haute-Somme et les difficultés à attirer de nouveaux habitants.
OPPORTUNITÉ	MENACES
La construction du canal Seine-Nord Europe, le développement économique et la création d'emplois sur les plateformes, les emplois indirects (sous-traitant), induits (commerces, services).	La non transformation par les acteurs locaux des opportunités offertes par la réalisation du canal : entreprises, habitants et élus loins des prises de décisions, concurrence et non complémentarité entre les projets, nuisances liées au chantier.
Le potentiel de développement des Zones d'Activités et de la filière logistique.	La désertification médicale.
Les potentialités d'accueil de nouveaux habitants venus travailler sur le territoire et qui seront séduits par le cadre de vie.	La césure géographique du canal entraîne l'éclatement du territoire qui regarde vers les agglomérations : pour l'ouest vers Amiens, pour la partie est, vers Saint-Quentin.
Le nouveau positionnement du territoire au cœur de la Région Hauts-de-France.	La perte d'attractivité des campagnes qui s'accroît, liée à la baisse de l'emploi productif et à la fracture territoriale (diminution des services publics et privés, couverture en TH débit qui prend trop de temps,...).
La volonté de développer l'économie résidentielle : l'artisanat et le commerce, le tourisme, les loisirs, la culture, l'Economie Sociale et Solidaire.	La période post centenaire de la Grand Guerre et le devenir de l'Historial de Péronne, l'équipement touristique phare de l'est de la Somme.
L'arrivée à court terme du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire.	L'attractivité des territoires voisins : formations (dont supérieures), offres commerciales et de loisirs dont le territoire n'arrive pas à tirer profit : pas de complémentarité, non retour d'une part des diplômés,....
Le désir de faire de nos caractéristiques rurales des atouts par le développement de nouvelles pratiques : lien social renforcé (covoiturage, consommation locale, espaces de partage...)	
La nouvelle image du territoire, autour de la modernité (canal Seine-Nord Europe et développement) et de la fierté des patrimoines (Label Pays d'Art et d'Histoire).	





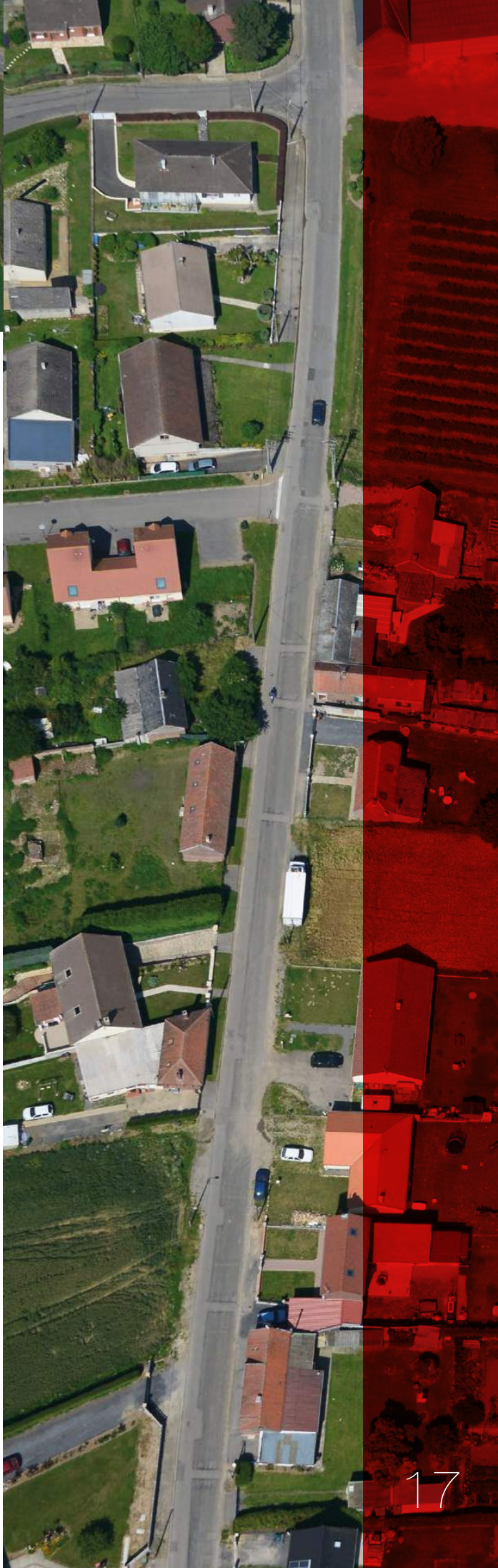
## 3.2 Les 3 ambitions du territoire

Les constats et potentialités qui ressortent de ce tableau laissent apparaître 3 enjeux majeurs :

- D'abord, autour des questions liées au développement économique, source de création de richesses et surtout d'emplois. Il convient de s'inscrire dans une démarche pro-business afin d'offrir des emplois au plus grand nombre, de former les habitants pour favoriser une plus grande intégration sociale et économique.
- Ensuite, la distinction d'enjeux liés à la vie quotidienne des habitants et les nécessaires réponses à apporter en termes de services publics et privés afin de renforcer l'attractivité du territoire, notamment vis-à-vis des jeunes ménages. Dans un monde en pleine mutation (internet, nouveaux usages), il s'agira de s'adapter et de construire une offre nouvelle : santé, petite enfance et éducation, activités culturelles ou sportives,...
- Enfin, l'identification d'interrogations liées au territoire en lui-même : structuration et équilibre entre communes et avec nos voisins, production de logements et de quels types, préservation du cadre de vie rural, valorisation des paysages et enjeux environnementaux.

Ainsi, le diagnostic et l'identification des enjeux nous invitent à élaborer un projet de territoire 2018-2021 qui répond à une triple ambition :

- pour un renouveau économique au service de l'emploi ;
- pour une qualité de services renforcée à l'attention de tous les habitants ;
- pour une valorisation de ce qui fait notre ADN, notre caractère rural.







# Le projet du Territoire

## 4.1 Pour un renouveau économique au service de l'emploi

### Orientation 1 : Favoriser l'implantation des entreprises

Afin de mener à bien des actions facilitant l'implantation d'entreprises exogènes, les EPCI ont souhaité déléguer certaines missions au PETR afin de travailler à une échelle plus large et de façon mutualisée.

Cette décision fait sens au regard de la concurrence avec les territoires voisins (notamment le long de l'A1), du besoin d'être compétitif et d'une nécessaire taille critique afin d'être identifié dans une région de 6 millions d'habitants.

La feuille de route pour la période 2016-2020 a été décrite au sein du Schéma Territorial de Développement Economique.

### Construire une offre foncière et immobilière

Afin d'accueillir de nouvelles activités et de permettre le développement de celles déjà existantes, le territoire a posé les jalons d'une stratégie foncière, immobilière et de services adaptée et propice à l'implantation d'entreprises.



En 2016, le Pays a conduit avec le cabinet MODAAL une étude sur le foncier économique du Santerre Haute-Somme visant à la mise en perspective et aux actions prioritaires à mener par parcs d'activités. Si cette étude ne spécialise pas les zones, elle en a identifié les besoins, notamment en immobilier et en utilités.

Bien qu'importante, l'offre foncière disponible est concentrée sur quelques zones, le Pôle d'Activités Economiques de Haute-Picardie (70 ha) et la Zone d'Activités de Nesle/Mesnil Saint-Nicaise.



Les autres zones sont saturées, ou ne disposent que d'espaces libres très limités. Par ailleurs, d'autres sites sont inscrits dans les documents d'urbanisme en vigueur.

La construction d'une gamme, qu'il convient dans la mesure du possible de thématiser (exemple de l'agro-industrie à Nesle) doit aussi s'inscrire en cohérence avec les 2 plateformes du canal Seine-Nord Europe de Péronne et de Nesle.

Comme nous y invite le SCOT, ces développements doivent être menés tout en préservant la consommation des terres naturelles et agricoles. Pour ce faire, certaines friches offrent des opportunités à la condition de les requalifier.

Les disponibilités foncières devant se trouver complétées par des réseaux de commodités suffisants sur les zones d'activités, ceux-ci doivent également être analysés afin de connaître les capacités existantes en énergie, eau, rejets et assainissement, haut débit pour anticiper les besoins des futures activités. Ce travail se fait au regard de l'analyse des demandes d'implantations à l'échelle des Hauts-de-France reçues et qualifiées par le PETR.



Ainsi, la Communauté de communes de la Haute-Somme a engagé en 2017 une étude d'opportunité et de faisabilité pour la requalification de la friche *Flodor* à Péronne (22 ha), celle-ci ayant un positionnement géographique stratégique, adossée à la ZI de la Chapelette (85 ha remplis) et à proximité de la plateforme de Péronne sur le futur canal Seine-Nord Europe.



Dans ce cadre, la Communauté de l'est de la Somme doit engager une étude autour du projet PIVAN (Pôle d'Innovation et de Valorisation des Agro-ressources de Nesle) afin de faire émerger des synergies entre partenaires publics et privés pour : augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminuer l'impact sur l'environnement ; regrouper des unités complémentaires en termes de ressources, technologies et produits finaux ; partager des matières premières et flux énergétiques ; valoriser les coproduits et réduire les déchets.



Contrairement à l'offre foncière, les biens immobiliers sont insuffisants alors que 80% des demandes concernent des bâtiments, entrepôts, ateliers, bureaux,... Ainsi, de nombreux projets échappent au territoire du fait de cette carence en sites d'accueil.

Suite à l'étude du cabinet MODAAL, une réflexion a été amorcée sur le développement d'une gamme de produits immobiliers : pépinières, hôtels d'entreprises,... tant pour favoriser l'accueil d'entreprises exogènes que pour permettre le maintien ou le développement d'activités existantes.



Pour répondre aux attentes, la Communauté de communes de l'est de la Somme réalise des locaux pour entreprises au sein d'un pôle comprenant une salle multifonctions et une micro-crèche.

Au-delà, la présence de services aux entreprises et à leurs salariés sur ou aux abords des zones d'activités contribue fortement à l'attractivité de ces dernières et du territoire en général. Une réflexion pourrait être engagée sur la question des déchets, des transports en commun, du gardiennage et de la sécurité, de l'animation, de l'accueil et suivi des entreprises, de la gestion et de l'entretien des parties communes, de restauration inter-entreprises, de crèches,.....



La Communauté de communes Terre de Picardie a lancé en 2017 une étude relative à l'opportunité et la faisabilité d'un pôle immobilier face à la gare TGV dont le triple objectif serait : un hôtel/pépinière pour répondre aux besoins immobiliers des entreprises ; un pôle de services, comprenant notamment de la restauration ; un espace de rencontres à l'échelle des Hauts-de-France.

## Structurer les actions de promotion et de marketing économique

Parallèlement à l'offre foncière et immobilière à construire, le PETR s'est engagé dans des actions de promotion / prospection / communication :



Les partenariats avec Nord France Invest, la Région Hauts-de-France et Régional Partner afin de bénéficier de projets d'implantation sur le territoire. Les sollicitations reçues sont qualifiées en fonction de notre offre avant de décider – ou non – de se positionner.



Les actions plus pro-actives, notamment par l'adhésion à Corporama, une base de données en ligne donnant des informations sur l'intégralité des entreprises françaises enregistrées au RCS. Cet outil vise à faciliter l'identification de prospects ayant des projets de localisation dans le nord de la France au moyen de campagnes sectorielles de mailings ciblés.



Les outils de communication avec la création d'un site internet [www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr](http://www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr) dédié aux investisseurs afin de renforcer la visibilité du territoire et de ses services d'accompagnement, de communiquer sur ses atouts, de détecter et capter les projets d'investissement et d'implantation. Cet outil est complété par la conception et l'impression de supports de communication (plaquettes, kakémonos) en vue de participer à des événements de promotion (salons).

## Orientation 2 : Soutenir l'économie de proximité

L'économie de proximité est un souvent le moteur essentiel de l'économie locale dans les territoires ruraux, notamment lorsque l'appareil productif est faible. Ce pan important de l'activité ne doit pas se faire au détriment de l'économie productive mais en complémentarité de celle-ci.

Le territoire doit offrir les services (publics et privés) nécessaires au maintien de sa population et viser à attirer de nouveaux habitants. Par ailleurs, ces services favorisent l'implantation d'entreprises exogènes toujours plus exigeantes concernant le cadre de vie de leurs salariés, cadres notamment.

Au regard des caractéristiques rurales, notre Schéma Territorial de Développement Economique nous invite à accompagner l'économie de proximité selon 3 axes :

### Le commerce et l'artisanat

La crise économique, les nouvelles pratiques de consommation (e-commerce, zones commerciales) et le vieillissement des gérants ont fait baisser le rideau à de nombreux commerces, dont les locaux sont souvent laissés à l'abandon.

Ce constat est fait dans la majorité des espaces ruraux de l'hexagone. L'Etat en a saisi les enjeux et souhaite accompagner les communes les plus importantes grâce à des dispositifs comme « Redynamisation des centres-bourgs » dont la ville de Ham est bénéficiaire depuis 2014.

Dans ce domaine, il convient de se réinventer et de s'adapter à un monde en pleine mutation. Les 2 communes de Péronne et de Ham travaillent à des projets de boutiques à l'essai ou boutiques éphémères.

Au-delà de cet accompagnement et du soutien financier au Salon de l'ARTisanat et du COMmerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Rosières-en-Santerre et à Chaulnes, le PETR souhaite construire une

stratégie globale de dynamisme commercial et mettre en place les outils nécessaires à celui-ci grâce à un programme d'actions.

Ce dernier s'orientera sur le renforcement de l'appareil commercial (implantations nouvelles, dynamisation du marché non sédentaire, mise en conformité des marchés de plein vent), l'environnement commercial (circulation, stationnement, signalétique, éclairage, accessibilité), la promotion, l'animation et la communication commerciales, l'amélioration de la compétitivité des entreprises (rénovation de vitrines, modernisation des outils de production, l'offre de services innovants,...).



Pour mener à bien cette ambition, le PETR réalise en 2018 pour les Communautés de communes de la Haute-Somme et Terre de Picardie une étude pré-opérationnelle FISAC afin de réaliser un diagnostic (questionnaire aux commerçants, sondage) et d'analyser les forces et faiblesses du territoire préalable à une candidature qui sera déposée en janvier 2019.





## L'Economie Sociale et Solidaire

La forte désindustrialisation depuis les années 80 ajoutée à la crise de 2008 expliquent en partie les indicateurs sanitaires et sociaux très dégradés que connaît l'est de la Somme. Ceux-ci se traduisent par un taux de chômage important (jeunes, demandeurs de longue durée et séniors) et son corollaire, une augmentation des publics en grande difficulté : accroissement de la précarité et des difficultés financières ; freins à la mobilité, tant psychologiques que physiques ; faible niveau de qualification.

Parallèlement, l'Economie Sociale et Solidaire connaît un fort développement, accompagnée par l'échelon régional et une multitude de partenaires dont la triple ambition est de développer l'économie et l'emploi, de professionnaliser les hommes et les structures, de promouvoir le secteur.

L'enjeu pour le PETR est de constituer un écosystème autour des acteurs de l'ESS, en lien avec l'économie marchande ; de répondre à des besoins identifiés sur le territoire, et ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants, dont certains sont confrontés à des situations socio-économiques extrêmement précaires ; de favoriser la création d'entreprise et l'emploi, notamment par un changement des comportements afin « d'entreprendre autrement ».



Avec la Maison de l'Entreprise, l'Emploi et la Formation (MEEF), le PETR a répondu à l'appel à projet la Fabrique pour Entreprendre solidaire, outil dont les objectifs sont :

- Identifier les besoins non pourvus, y répondre par l'élaboration de projets et trouver le porteur de projet ;
- Accueillir et accompagner des porteurs de projets ou des structures existantes qui ont un projet de développement ;
- Sensibiliser la population, et notamment les jeunes, à entreprendre autrement.

Cette démarche a participé à la création de l'atelier de confection Jean-Luc François à Ham. D'autres projets sont en cours, représentant une trentaine d'emploi.



Actuellement, un travail plus poussé est mené sur 2 filières à enjeux au regard des caractéristiques du territoire : l'alimentation et la mobilité.

## La diversification touristique

En 2009, les EPCI ont créé un Office de tourisme de pôle, ce qui a débouché sur une structuration de la Destination touristique Haute-Somme, grâce notamment au dispositif LEADER GAL.

Connu et reconnu pour le tourisme de mémoire (circuit du Souvenir, Historial de la Grande Guerre), le territoire a engagé une diversification de l'offre.

Il s'agit désormais d'accélérer ce processus autour notamment :

- **du tourisme de nature** : continuité du Grand Projet Vallée de Somme de Sormont jusqu'aux frontières de l'Aisne, offrant une véritable colonne vertébrale, qui doit permettre d'irriguer différents lieux touristiques le long de la vallée. L'arrivée de randonneurs sur cet axe augmentera les besoins en termes de restauration ou d'hébergement.
- **du tourisme autour de nos patrimoines** : bâti traditionnel, de la reconstruction, paysager.



Convaincu de ses richesses, le PETR élabore un dossier de labellisation Pays d'art et d'histoire dont les objectifs sont de sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires, touristes) et de développer une image positive du territoire, initiant un sentiment de fierté et d'appartenance auprès des habitants. Le dépôt de candidature aura lieu en 2019.



- du **tourisme halieutique** qui représente un vrai potentiel au regard des richesses naturelles de la vallée de la Somme. Alors que l'hébergement touristique se caractérise par des courts ou très courts séjours, le secteur de la pêche permet de retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agira de valoriser les lieux de pêche, de les aménager (pontons, accessibilité,..) et ainsi de structurer cette filière réservée à des passionnés.

- du **tourisme économique** avec la valorisation des atouts du territoire. Ainsi, à Estrées-Mons, une Maison du Légume, située face à l'entreprise Bonduelle, est à l'étude.

- du **tourisme d'affaire**, aujourd'hui peu présent. Pourtant un marché existe entre Paris et Lille, le long de l'A1, à moins d'1h30 de ces agglomérations, pour des séminaires d'entreprises, dans un cadre protégé et verdoyant.

Ces projets qui renforcent l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- d'**impulser la montée quantitative et qualitative** de l'offre d'hébergement,

- de **consolider une stratégie de promotion et de commercialisation** de la Destination « Haute-Somme » tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'Esprit des Hauts-de-France (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,

- de **valoriser les portes d'entrée** de ce territoire de passage : aire d'Assevillers, gare TGV, château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre,

- de **sensibiliser les professionnels** à la qualité des équipements et de leur accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,...).



Le volet 3 de l'étude en cours relative à l'opportunité et à la faisabilité du pôle immobilier HP Connect « un espace de rencontres au cœur des Hauts-de-France » s'inscrit dans cet enjeu.

- de la **mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe**, notamment : le pôle « nature » à Cléry-sur-Somme : Espaces Naturels Sensibles des étangs de Haut, Maison du Canal et de la Nature, pont canal, chemins de randonnée ; le pôle « loisirs » à Allaines ainsi qu'à Saint-Christ-Briost avec des résidences de vacances pour répondre aux demandes d'hébergements ; le développement du tourisme fluvial à Péronne, avec le port de plaisance, des haltes nautiques, y compris pour des bateaux croisières, qui feraient escale à Allaines.



Ces projets, hormis celui concernant la valorisation écologique et environnementale des étangs de Cléry-sur-Somme dont le Département souhaite en faire « le Marquenterre de l'est de la Somme »



Ces éléments seront définis, précisés et complétés dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'Office de tourisme de Haute-Somme.

Le programme d'actions qui en découlera pourra être financé en partie par le dispositif LEADER GAL 2015-2020 autour de la stratégie ciblée « Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous ».

s'inscrivent à moyen et long termes et donc au-delà du cadre temporel de ce projet de territoire. Néanmoins, ils ont été identifiés dès 2017 dans le Contrat Territorial de Développement lié au canal. Ils devront être repris dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) actuellement en phase d'élaboration.



### Orientation 3 : Bénéficiaire du Big Bang provoqué par le canal Seine-Nord Europe

La Région Hauts-de-France sera dotée dans les 10 ans à venir d'une infrastructure fluviale majeure : le canal Seine-Nord Europe, maillon manquant en France de la liaison fluviale européenne à grand gabarit reliant la France aux Pays-Bas.

Principal axe de transport de marchandise régional, soucieux d'une plus grande compétitivité et respectueux de l'environnement, ce projet permettra d'élargir l'hinterland des ports jusqu'au Cœur des Hauts-de-France.

A l'échelle du territoire, ce projet va très profondément transformer l'est de la Somme : un linéaire de 46 km, 2 plateformes à Péronne et à Nesle, ainsi que de nombreux ouvrages d'art dont le plus spectaculaire sera le pont-canal de 1 350 mètres pour franchir la vallée de la Somme.

Pour les chefs d'entreprises, les élus et tous les décideurs locaux, le canal Seine-Nord Europe est perçu comme une chance historique, tant en termes d'attractivité, de développement économique que de création d'emplois. Les débouchés sont multiples, autant pendant la phase des travaux, qu'une fois en service : emplois directs, indirects et induits.



Le volet 1 du Contrat Territorial de Développement répertorie les différents aménagements souhaités par les acteurs locaux en termes de voirie, de compensations paysagères et environnementales, de fonciers dévolus aux activités économiques et touristiques.

Si la société de projet qui a vu le jour en 2017 se concentre sur la réalisation de l'infrastructure (pour le périmètre du PETR, secteurs 2 et 3 : lancement des marchés pour la maîtrise d'œuvre en 2018, études de 2019 à 2022, début des travaux en 2022), les acteurs - dont les EPCI et le PETR - sont membres des comités territoriaux ainsi que des différents groupes de travail mis en place afin de saisir les opportunités du chantier pour les entreprises locales : canal emploi pour organiser le recrutement ; canal solidaire pour favoriser les parcours d'insertion ; canal formation pour mettre en place les formations ; canal entreprises pour informer les entreprises intéressées par le chantier ; canal connexion pour organiser l'accueil du chantier sur le territoire.

Parallèlement, les Communautés de communes de l'est de la Somme et de la Haute-Somme travaillent aux projets de plateformes qui seront d'initiative locale (à l'exception de la construction du quai et des travaux de terrassement). Ces espaces portuaires devront être complémentaires et non concurrentiels entre-eux et interconnectés aux zones d'activités existantes pour un développement équilibré spatialement tenant compte des axes de communication.



A ce titre, et en prélude au second volet du CTD consacré aux enjeux, objectifs et à la faisabilité des plateformes ainsi que des projets touristiques, une étude pourrait être menée afin d'étudier les différents aspects juridiques, la gouvernance et les modes de gestion des 4 plateformes le long du tracé.

Les réponses ne seront pas forcément les mêmes, mais cette volonté commune traduit le désir de travailler en complémentarité et non en concurrence.



## 4.2 Pour une qualité de services renforcée à l'attention de tous les habitants

### I Orientation 1 : Offrir des services publics de qualité et en permettre l'accès à tous

La fermeture de certains services publics ou leur modernisation (accès uniquement par téléphone ou internet) développent parfois un sentiment d'éloignement ou d'abandon pour les habitants les moins mobiles et les plus fragiles (aînés, personnes titulaires des minimas sociaux, ...).

Depuis des années, les élus locaux répondent dans certains domaines à ces problématiques en offrant une qualité de services identique à celle des villes : au titre de l'éducation, réalisations de Regroupements Pédagogiques Concentrés ; du sport, ouvertures de centres aquatiques à Ham et Péronne ; de la culture, constructions de bibliothèques-médiathèques ou aides à la réouverture de cinémas.

Aujourd'hui, il convient de prolonger l'offre de service, en s'appuyant également sur le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP) adopté récemment.

### Anticiper les besoins sanitaires et sociaux

L'offre en matière d'accueil et d'animation de la petite enfance est multiple (assistantes maternelles, crèches, haltes garderies) et doit permettre de répondre aux différents besoins exprimés par les jeunes ménages. La présence d'assistantes maternelles et

de Relais d'Assistantes Maternelles est significative mais ne répond pas pleinement à toutes les attentes.

En ce qui concerne l'accueil collectif, le Santerre Haute-Somme souffre d'un manque de structures, ce qui le rend prioritaire selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, cette politique publique n'est pas portée de façon homogène (ici communautaire, là municipale) et ne couvre pas tout le territoire.

Alors que le PETR cherche à développer l'emploi et à retenir sur le territoire ceux qui y travaillent, les collectivités doivent être en capacité de construire une gamme d'accueil « petite enfance » qui permettra, quel que soit le choix des familles, de s'adapter aux rythmes de vie des parents et de favoriser l'épanouissement des enfants dans des structures de qualité et en quantité suffisante.



Il sera pertinent d'étudier le besoin en structures d'accueil à court, moyen et long termes et d'y répondre par l'élaboration d'un schéma à l'échelle du territoire.

Une étude devra être lancée, qui permettra :

- dans un 1<sup>er</sup> temps, de définir le nombre de places nécessaires, le nombre d'équipements, leur situation géographique (dans les bourgs centres, sur les Zones d'Activités), leur accessibilité.
- dans un 2<sup>ème</sup> temps, de permettre aux collectivités compétentes (EPCI ou communes) de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme une « Convention Territoriale Globale » en lieu et place du « Contrat Enfance-Jeunesse ».



Cette réflexion permettra d'engager les investissements nécessaires à la structuration de l'offre comme vient de le faire la Communauté de communes de l'est de la Somme avec la micro-crèche de Nesle.

Concernant les adultes et les aînés, la question de la désertification médicale et du vieillissement est bien connue. Des maisons de santé ont été construites sur la Communauté de communes de la Haute-Somme à Roisel, Epehy et Combles facilitant à la fois l'accès aux soins pour les personnes les moins mobiles mais aussi l'ancrage de professionnels de santé grâce à une mutualisation des moyens.

Plus globalement, les indicateurs de santé laissent apparaître de très grandes fragilités (taux d'addiction, mortalité prématurée, ...) qui sont à mettre en corrélation avec les indicateurs sociaux : taux de chômage élevé, niveaux de formation et revenus faibles.

Outre l'incitation à la création de maisons de santé, l'Etat encourage l'installation de jeunes médecins dans « les déserts médicaux » (Contrats d'engagement de service public, rémunérations complémentaires, ...).

Aujourd'hui, les élus locaux souhaitent aller au-delà de ces démarches d'accès aux soins, par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des populations les plus fragiles.

Alors que l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France élabore actuellement son Projet Régional de Santé 2018-2022, il paraît pertinent de décliner celui-ci à l'échelle des bassins de vie en fonction de leurs caractéristiques respectives.



Le Contrat Local de Santé offre ainsi la possibilité d'une dynamique dont les objectifs seront d'une part, de réduire les inégalités sociales et territoriales et, d'autre part, de mettre en œuvre des solutions pour une meilleure santé pour tous les habitants.

Le PETR (au regard des critères de « masse critique » en fonction du nombre d'habitants, de la superficie ainsi que du type d'opérations à conduire et des possibilités de partenariat) souhaite s'engager dans cette démarche à partir de 2019. Elle se déclinera en 4 phases :

- un diagnostic territorial visant à identifier les besoins et la pertinence du Contrat Local de Santé ;
- une stratégie et des objectifs définis communs dans le champ de la santé entre l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires institutionnels ;
- un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux identifiés ;
- un suivi de la mise en œuvre, une évaluation des résultats (en termes qualitatif et quantitatif, faisabilité, résultats attendus) et des dispositifs existants.





## Conforter l'offre culturelle et de loisirs

Le PETR s'évertuera dans les prochaines années à renforcer l'aménagement culturel du territoire sur la base de son projet culturel, dans un souci de maillage, de structuration et d'égal accès des habitants à l'offre proposée. En s'appuyant sur le tissu des acteurs locaux, il s'agira notamment de poursuivre :

- La structuration et la professionnalisation du réseau de lecture publique.
- L'ancrage de l'éducation artistique et culturelle par le biais du dispositif « Les chemins artistiques ».
- Le développement des présences artistiques sur le territoire.
- Le développement et le soutien aux pratiques artistiques amateurs.
- La réflexion sur le niveau d'équipement culturel du territoire.



Au titre de la lecture publique, le PETR engage une étude sur les 8 bibliothèques-médiathèques afin d'améliorer leur fonctionnement (accueil, surface dédiée, offre de service, ressources humaines) et de les rendre plus homogènes.

Cette étude sera un outil opérationnel d'aide à la décision, préalable à la mise en place d'un schéma de développement pouvant se traduire par une contractualisation avec la DRAC et l'élaboration d'un ou plusieurs futur(s) projet(s) scientifiques, culturels, éducatifs de territoire.

Dans les domaines du sport et des loisirs, des équipements et services ont vu le jour ces dernières années. A quelques exceptions, le territoire est bien doté et les équipements répartis de façon équilibrée.

## Orientation 2 : Faciliter la mobilité pour tous et partout

La mobilité constitue l'une des principales faiblesses du territoire, dont les causes sont multiples : les caractéristiques très rurales ; un lieu de résidence parfois excentré ; le déficit et la méconnaissance de l'offre de transports en commun ; la faiblesse des revenus, qui ne permet pas toujours l'achat d'un véhicule et son entretien ; des freins psychologiques et la peur des déplacements, les parents ou les grands-parents ayant toujours travaillé à proximité du domicile.

Alors que le PETR porte une politique visant à attirer de nouvelles entreprises, que le chantier du canal Seine-Nord Europe offrira de nombreux emplois et que la Région Hauts-de-France conduit une politique volontariste en matière de création d'emploi et d'accompagnement vers celui-ci, il paraît nécessaire de travailler de manière globale sur toutes ces problématiques : d'une part, en identifiant les freins des publics les plus en difficulté ; d'autre part, en construisant une offre de service globale répondant à toutes les demandes.



## Des plateformes mobilités pour lever les freins

Sorte de guichet unique, la plateforme mobilité doit être en capacité de mesurer à la fois la mobilité psychologique ou physique mais aussi les besoins des personnes orientées par les travailleurs sociaux du Département ou par Pôle emploi grâce à des outils individuels de diagnostic.

Une fois l'analyse réalisée, il convient d'orienter – en accord avec le prescripteur – les bénéficiaires, vers :

- un suivi pour lever les freins psychologiques, y compris par un accompagnement pour prendre les transports en commun ;
- une formation mobilité : apprendre à utiliser les transports en commun seul, à lire une carte, à suivre un GPS,...
- l'ensemble des dispositifs mis à disposition : scooters du PETR, garage solidaire, co-voiturage,...

Ce guichet unique – si possible à Péronne et à Ham afin de couvrir tout le périmètre du PETR – permettra également de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'emploi ou de l'insertion (Pôle emploi, MEEF, CCAS, Département) et facilitera en cela la construction d'une gamme de services diversifiée, cohérente et complémentaire.

## L'offre existante : les scooters du PETR et le co-voiturage

Voici 10 ans, le Pays Santerre Haute-Somme et la Maison de l'Entreprise, l'Emploi et la Formation ont décidé d'acheter 30 scooters afin de les louer aux publics trouvant un CDI, un CDD, une formation ou un stage mais ne possédant pas de moyens de locomotion et ce pour des trajets domicile-travail.

Si des cyclos sont disponibles parmi les 15 que compte encore à ce jour le parc, un rendez-vous est pris chez le dépositaire afin de signer un contrat de location dont les règles sont les suivantes : utilisation à des fins professionnelles, location mensuelle au coût de 1€/jour pendant 3 mois maximum (des exceptions sont faites pour des locations de plus longues durées).

Ce dispositif apporte un vrai service aux publics les plus fragiles et rencontre un grand succès. Au titre de l'année 2017, le taux d'utilisation est de 78 % mais l'accès reste toujours inégal, les locations étant à 85% masculines. L'été est la période la plus propice, à la fois en raison des conditions météorologiques plus favorables mais aussi des métiers saisonniers. Enfin, la possibilité d'avoir des rendez-vous à Ham permet de mieux répartir l'origine géographique des usagers.



Aujourd'hui, le parc ne répond plus à toutes les demandes. Dans les mois et les années qui viennent, le PETR souhaite acheter 12 nouveaux scooters afin de répondre aux attentes de plus en plus nombreuses. Afin de financer en partie ces achats, des démarches seront engagées auprès de fondations.

Parallèlement, en 2015, le Pays Santerre Haute-Somme s'est rapproché de Baie de Somme 3 Vallées et du Grand amiénois afin de mettre en place un site de covoiturage à l'échelle départementale, Roulezco. Ce dispositif s'est accompagné d'actions de communication ainsi que de la réalisation de 8 aires de covoiturage réparties à des points stratégiques sur l'ensemble du territoire.



## L'offre en projet : la création d'un garage solidaire

Comme évoqué précédemment, les caractéristiques rurales ainsi que la faiblesse de l'offre de transports en commun font que la possession d'un véhicule léger, à la fois opérationnel et entretenu, est un besoin vital pour de nombreux habitants.

Au regard de projets portés sur des territoires voisins, comme le garage de l'avenir à Amiens, les élus souhaitent accompagner la naissance d'un garage solidaire dont les principales missions sont :

- l'achat ou la récupération de véhicules réformés pour être réparés puis revendus à des personnes bénéficiant du RSA ou des minimas sociaux ;
- la réparation, l'entretien, le nettoyage de véhicules appartenant à des bénéficiaires du RSA ou des minimas sociaux, au garage ou à domicile ;
- des formations à l'attention des bénéficiaires du RSA ou des minimas sociaux afin qu'ils soient en capacité d'effectuer personnellement certaines réparations et entretiens, ainsi que des ateliers complémentaires autour de la conduite : préparation au code de la route, éco-conduite, respect du véhicule,...
- la location de véhicules.

En outre, ce projet permet de remettre dans l'emploi 10 personnes en insertion, essentiellement dans les métiers de la mécanique, secteur parfois en tension.

## Orientation 3 : Savoir tirer parti de la révolution numérique

La téléphonie mobile et le numérique offrent des perspectives qui révolutionnent nos vies, participant au lien social, réduisant les distances, contribuant au développement économique... à condition de bénéficier d'accès et de connexions de qualité. En effet, pour des questions économiques – de rentabilité – tous les territoires ne sont pas couverts de la même façon, ce qui engendre une fracture numérique.

De même, la capacité à maîtriser les usages est le second enjeu majeur qu'il conviendra de résoudre afin de faire émerger de nouvelles activités économiques, de nouvelles pratiques administratives, de nouveaux services publics et aux publics, résorbant ainsi l'éloignement – ressenti ou réel – du monde rural.

### Poursuivre le déploiement des réseaux

Les pouvoirs publics ont élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme dont le syndicat mixte Somme numérique, est chargé de la réalisation.

Il conviendra de s'assurer de la montée en débit, d'abord par le passage par le cuivre. L'ambition est d'apporter la fibre, Fiber To The Home (FTTH) chez tous les particuliers, entreprises, établissements publics et privés à l'horizon 2024.

Cette démarche est accompagnée par l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.



Voici plusieurs années déjà, l'Association 2 AFI a manifesté son intérêt pour construire un projet comme celui-ci sur le territoire. A ce jour, ce projet, sous forme d'un Atelier Chantier d'Insertion (qui pourrait évoluer en Entreprise d'Insertion), rencontre les faveurs de la DIRECCTE et

du Département, ce qui se traduira par un accompagnement financier.

Un local est en cours d'acquisition à Ham, constitué d'un atelier, d'un lieu sécurisé pour garer les véhicules, d'un lieu d'accueil pour les clients et d'espaces complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du projet.



## Réussir le pari des usages

Au-delà des raccordements, le développement des usages est l'enjeu essentiel. Des formations à l'attention des publics éloignés d'internet devront voir le jour, notamment des actions de médiations numériques afin de sensibiliser les plus fragiles aux nouvelles pratiques (dématérialisation des actes administratifs, recherches d'emploi,...).

A la lumière de leurs compétences en la matière, les EPCI pourraient développer des pôles numériques (télécentres ou espaces de coworking avec du matériel mutualisé) destinés à l'accueil de la population et plus particulièrement des télétravailleurs et des entrepreneurs.

Ces projets pourraient s'intégrer à des lieux de vie préexistants et mixer services économiques (travailleurs indépendants, télétravailleurs et travailleurs mobiles), services à la population (domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'emploi et de la formation) et services au monde associatif.

La création de tiers lieux pourra être accompagnée de celle de FabLabs qui sont des laboratoires mettant à la disposition du grand public des machines à commandes numériques (découpes lasers, imprimantes 3D...). Chaque utilisateur du FabLab peut ainsi venir fabriquer, réparer, imaginer un produit, tester une idée. Le FabLab est avant tout un lieu d'échange des savoirs et des expériences.



L'action du PETER pourrait être de travailler à la mise en réseau des tiers-lieux interopérables et maillés sur le territoire mais aussi de repérer les projets associatifs à fort potentiel, d'accompagner ces structures vers une professionnalisation (Economie Sociale et Solidaire) et de faire essaimer les innovations.

Enfin, l'arrivée du numérique dans les écoles, collèges et lycées depuis une quinzaine d'année offre de nouvelles perspectives aux enseignants et aux élèves. Les nouveaux outils participent à la réussite scolaire de chaque élève en leur permettant d'accéder à un grand nombre de ressources pédagogiques, en repensant le rapport de l'enseignant et de l'élève au travail, en l'adaptant aux nouvelles exigences du monde moderne et en permettant de rapprocher les parents de l'école.



Pour ce faire, le syndicat mixte Somme numérique assure le déploiement des Espaces Numériques de Travail (mise aux normes des installations réseaux).

Au titre du contrat de ruralité, l'Etat soutient les projets afin que l'ensemble des écoles puissent bénéficier de ces équipements : Tableaux Blancs ou Numériques Interactifs, vidéoprojecteurs, ordinateurs ou tablettes.

## 4.3 Pour une valorisation de ce qui fait notre ADN, notre caractère rural

### I Orientation 1 : Développer l'urbanisme et l'habitat de façon raisonnée et cohérente

Lors de l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale, les élus ont souhaité s'inscrire dans un scénario ambitieux d'une croissance de population de +4% à l'horizon 2030. Cette volonté ainsi que la construction du canal Seine-Nord Europe vont modifier profondément l'aménagement de l'est de la Somme dans les années qui viennent.



## Un développement spatial équilibré

Sur ce territoire très rural, chaque ville et village doit trouver sa place en fonction de son poids démographique, des services qu'il possède, de son rayonnement et de son attractivité.

Pour remplir cet objectif majeur, il convient de veiller à un développement de la population homogène afin de mailler l'espace et d'éviter les déséquilibres en termes de dynamique démographique. Ceux-ci constatés lors de la période précédente pourraient en effet être renforcés par la césure provoquée par la réalisation du canal Seine-Nord Europe.

A la lumière de leur poids démographique, des services proposés, les communes de Péronne et de Ham (chefs-lieux des deux cantons issus du redécoupage départemental de 2014) ainsi que leurs agglomérations (Doingt-Flamicourt, Eppeville, Muille-Villette) constituent des pôles de centralité. Des dispositifs (AMI « Revitalisation des centres bourgs » à Ham et « Rayonner en Somme » à Péronne) accompagnent le renouveau de ces communes sur de nombreuses politiques publiques : logements / commerces / services de proximité et projets liés à l'urbanisme et aux espaces publics.

Les ex-chefs-lieux de canton que sont les communes de Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre, Roisel et Combles jouent le rôle de pôle relais « du quotidien » grâce à un certain niveau d'équipements que n'ont pas les communes rurales environnantes : commerces de proximité (supermarché, boulangerie,...), services, tant privés (médecins,...) que publics (point Poste, collège, gendarmerie,...).

Au-delà de ces caractéristiques, la présence d'une gare SNCF dans 3 de ces communes (Rosières-en-Santerre, Chaulnes et Nesle) constitue un levier de croissance démographique. Par ailleurs, Nesle et son agglomération (Mesnil Saint-Nicaise) pourront aussi compter sur le développement économique lié à la plateforme du canal Seine-Nord Europe et aux 1 000 emplois attendus à l'horizon 2030.

En renforçant l'attractivité et le rayonnement de ces bourgs centres de 800 à 3 000 habitants, notamment par le développement de commerces, services, équipements et transports collectifs, il est encouragé une augmentation et une densification de la population.



A ce titre, la commune de Rosières-en-Santerre vient de racheter la friche Maréchal au cœur du bourg. Une étude pré-opérationnelle est lancée afin de définir le projet d'aménagement dont l'ambition est d'allier, habitat, commerces et espaces publics.

Parmi les 140 autres communes, certaines, au regard de leur positionnement le long d'axes de circulation majeurs, de leur développement récent, bénéficient de quelques commerces et services (publics et privés) de proximité. Dans un souci de maillage équilibré du territoire et de limitation des déplacements, ces communes (Proyart, Dompierre-Becquincourt, Moislains, Epehy, Hombleux, Voyennes, Monchy-Lagache, Harbonnières, Caix...) offriront des services à leurs résidents mais aussi aux habitants des villages qui les entourent, limitant ainsi les déplacements du quotidien.



La croissance démographique des communes rurales, particulièrement à l'ouest, attractives par le cadre de vie, les accès routiers, les prix du foncier, une fiscalité faible, tend à se poursuivre. Néanmoins, ce développement consommateur de foncier doit être maîtrisé à la fois pour ne pas déséquilibrer la structure et les paysages des villages, mais aussi pour veiller au bon équilibre lié à l'utilisation des terres agricoles et naturelles.



L'ensemble de cette stratégie va maintenant se décliner au sein des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) que lancent les 3 Communautés de communes. Ceux-ci devront répondre aux grands objectifs du SCOT qui visent à la fois une production de logements à un rythme plus soutenu que lors des périodes antérieures mais invitent dans le même temps à prioriser le renouvellement urbain afin de limiter l'étalement, synonyme de consommation foncière.

## Répondre quantitativement et qualitativement aux différents besoins en logements

La typologie des logements devra laisser une plus grande place à l'habitat collectif et aux logements individuels groupés (type pavillonnaire), traduisant ainsi une densification de l'habitat. Cette stratégie pourra être mise en place à plus ou moins forte intensité en fonction de la taille et du poids démographique de la commune.

La production de logements doit d'abord répondre aux besoins endogènes : le renouvellement mécanique du parc ainsi que le desserrement des ménages obligent à construire de nouveaux logements, adaptés aux caractéristiques des nouvelles familles, à savoir de plus petite taille. Mais aussi exogène, afin d'accueillir de nouvelles populations qui viendront travailler sur notre territoire.

Pour répondre à ces besoins, il convient de construire une gamme de logements attractive, abordable pour tous, adaptée et diversifiée qui facilitera les parcours résidentiels en fonction des différents profils socio-démographiques :

- **augmenter l'offre de logement social**, en développant la mixité intergénérationnelle, autour des jeunes ménages et des personnes âgées ;
- **déployer une offre résidentielle abordable** destinée aux jeunes ménages pour les retenir sur le territoire ;
- **réfléchir à de nouvelles pratiques de vie pour les aînés** regroupant en un même endroit tous les services du quotidien et initier des projets type « MARPA » ou « béguinage » ;
- **attirer les maîtrises d'ouvrages publiques** dans les opérations d'aménagement ;
- **adapter les logements pour les aînés** afin de favoriser le maintien à domicile ;
- **requalifier les logements** dont beaucoup sont énergivores et de mauvaise qualité ;
- **lutter contre les logements vacants** afin d'en diminuer le nombre et atteindre un taux inférieur à 7%.

Concernant les 3 dernières actions, depuis le début des années 2000, 2 générations d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et de Programmes d'Intérêt Général (P.I.G.) ont été conduits avec succès.



En complémentarité du Service Public de l'Efficacité Énergétique (S.P.E.E.) mis en place par la Région, les 3 Communautés de communes se sont engagées dans un nouveau dispositif d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) pour un accompagnement financier de projets très ciblés (aînés, publics très précaires,...).

## Orientation 2 : Accompagner la transition énergétique

En matière d'énergie, le contexte d'évolution climatique, de raréfaction des ressources, de libéralisation des marchés ainsi que les dernières décisions réglementaires, notamment la loi relative à la transition énergétique de 2015, impliquent que les collectivités se positionnent pour favoriser la maîtrise des consommations, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation des réseaux de distribution (gaz et électricité) aux évolutions à venir. Pour ce faire, les Communautés de communes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette réflexion a pour objectifs de limiter les émissions de gaz à effet de serre afin de réduire la vulnérabilité du territoire et s'adresse aux collectivités locales les plus importantes et aux acteurs de certains secteurs d'activité : bâtiment, industrie, agriculture, transports, déchets,...

De façon opérationnelle, ce document se décline en différentes phases :

- **un état des lieux** : bilans des consommations et des productions ;
- **des perspectives** : projections des actions d'économies d'énergie, des gisements exploitables en matière d'énergies renouvelables ;
- **un plan d'actions** : scénarios à l'horizon 2050 pour le développement d'un projet énergétique territorial, plan pluriannuel avec des étapes (5 ans), définition et mise en place d'indicateurs et méthode de suivi ;



Le PETR a souhaité s'engager dans cette démarche pour 2 raisons : d'une part, la pertinence de l'échelle du bassin de vie, identique à celle du SCOT ; d'autre part, la volonté de plus en plus présente des EPCI qui composent le PETR de travailler de façon mutualisée.

L'écriture de ce document débute en mai 2018 et devrait être achevée fin 2019. A terme, le PCAET sera adopté à l'échelle de chaque EPCI, ceux-ci en gardant la compétence.





## Orientation 3 : Reconnaître nos paysages et notre patrimoine bâti

### Préserver la qualité des paysages

Le paysage du Santerre-Haute Somme est identifiable par 2 entités paysagères dominantes : les plateaux agricoles et les vallées humides (labellisation Ramsar et projet d'aménagement et de valorisation à Cléry-sur-Somme autour des étangs du haut). Chacune, à sa manière, a conditionné des manières d'occuper le territoire, tant au regard de l'urbanisation, de l'agriculture, du développement des activités économiques...

Le maintien ou la création d'un cadre de vie agréable repose ainsi souvent sur la présence d'un patrimoine bâti lié à son contexte (géologique, géographique, historique) et d'une structure paysagère reconnue, majoritairement façonnés par la présence des activités agricoles.

Il s'agit de maintenir ces caractéristiques identitaires tout en les mettant en perspective avec le développement souhaité, tant au regard des projets d'infrastructures que de l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour accompagner ces objectifs, le PETR a souhaité répondre à l'appel à manifestation de l'Etat « Plan de paysage » lancé en 2017.



Retenu au niveau national avec 10 autres territoires, le PETR s'engage désormais pour 2 ans dans une étude qui viendra enrichir les PLUI, la candidature au label Pays d'art et d'histoire et qui permettra aux élus de tenir un discours cohérent sur les exigences d'aménagements environnementaux et paysagers dans le cadre des travaux du canal Seine Nord Europe.

## La démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire

La mise en valeur des patrimoines (naturels, patrimoine bâti en grande partie issu de la reconstruction) sera engagée grâce à la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire.



Depuis 2016, le Pays Santerre Haute Somme travaille à cette reconnaissance décernée par le Ministère de la Culture et de la Communication et qui vise à qualifier des territoires dotés d'un patrimoine riche et de qualité et à les accompagner dans leur volonté de le valoriser pour mieux le faire connaître et comprendre des habitants et autres visiteurs.

Ce label, outre le fait qu'il encourage l'excellence culturelle en matière patrimoniale, doit à terme en assurer l'attractivité et le maillage. Par ailleurs, la réussite d'une telle initiative dépend avant tout de l'implication de chacun des acteurs concernés par des enjeux aussi divers que le développement culturel, le tourisme, le développement durable, l'éducation, le cadre de vie, l'urbanisme...





Dans un même souci de reconnaissance et de valorisation, avec d'autres acteurs, le Département de la Somme souhaite voir inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO certains monuments érigés en hommage aux soldats tués pendant la Grande Guerre. Il s'agit sur le territoire du PETR de la Chapelle et Nécropole de Rancourt et du Mémorial Sud-Africain de Longueval.

## Conserver le caractère agricole du territoire

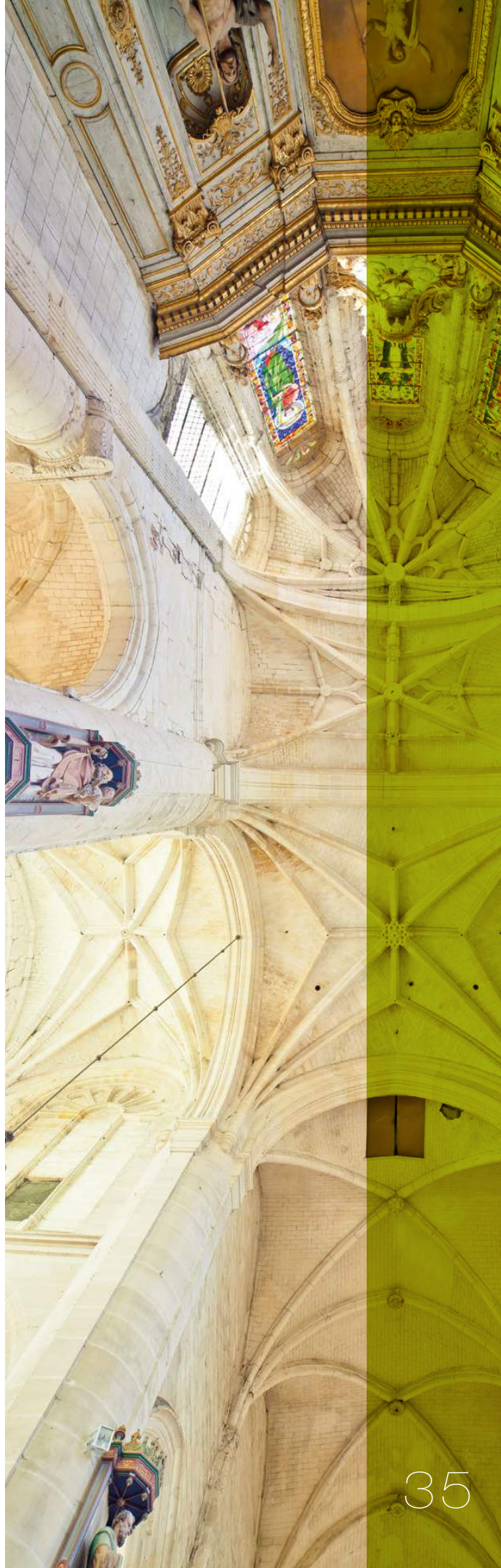
L'agriculture est une activité importante dans le Santerre Haute Somme et participe à son caractère identitaire.

En effet, si beaucoup d'exploitations spécialisées dans les grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, légumes, ...) représentent un des atouts économiques du territoire, des élevages demeurent et participent à la valorisation des richesses naturelles et paysagères. Ces dernières prennent légitimement part au développement de l'activité touristique (tourisme de nature et halieutique notamment).

Le territoire doit s'appuyer sur cette richesse et préserver ces activités. Aussi, il convient de renforcer les liens entre agriculture et territoire par le développement des pratiques commerciales de proximité, et le développement de nouvelles formes d'agriculture.

Les objectifs relatifs au développement du territoire mais aussi à l'émergence de formes d'habitat moins standardisées et moins consommatrices d'espaces contribuent à préserver les capacités foncières nécessaires au maintien de l'agriculture.

Enfin, la Fabrique pour entreprendre solidaire encourage le développement et la mise en place de circuits de proximité (circuits courts) permettant de valoriser la production locale et de maintenir les interactions entre les habitants et le monde agricole.







# Les moyens mis en oeuvre

## 5.1 Les outils existants à l'échelle du PETR

### Le Contrat de ruralité 2017-2021 :

Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées à une échelle d'un bassin de vie, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, associatifs.

Les partenaires signataires, à savoir l'Etat et le PETR (et ses 3 EPCI), inscrivent leurs engagements pluriannuels afin d'accompagner les projets qui relèvent des 6 thématiques suivantes :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la redynamisation des centres bourgs ;
- l'attractivité du territoire ;
- la mobilité ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

Au titre de l'année 2017, le Contrat de ruralité a permis d'accompagner financièrement :

- la micro-crèche de Nesle ;
- l'ouverture de l'étang du Cam sur la Ville à Péronne ;
- la rénovation de logements communaux à Ham ;
- l'étude d'opportunité et de faisabilité de requalification de la friche Flodor à Péronne ;
- l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'immobilier et de services aux entreprises HP Connect sur le pôle d'activités de Haute-Picardie ;
- la construction de salles de réunions sur le pôle d'activités de Haute-Picardie ;
- le numérique éducatif à l'école d'Harbonnières ;
- la cantine d'Harbonnières.

Au total, près de 1,7M€ provenant de l'Etat sont mobilisés grâce à ce contrat chaque année. Cet outil complète les politiques et crédits d'Etat qui participent au développement de l'est de la Somme.





## **Le dispositif LEADER GAL 2015-2020 :**

Le Pays Santerre Haute-Somme, fort de la gestion et du succès du précédent dispositif LEADER GAL autour de « la structuration de la Destination touristique Haute-Somme » a décidé de répondre à l'appel à projet 2015-2020.

Au regard du Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020 et de la volonté de développer les activités autour de l'économie résidentielle, il a été décidé de porter une candidature autour de la priorité ciblée « Participer au renforcement

de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous ».

Ce choix va permettre notamment de prolonger la diversification touristique autour du tourisme de nature, de pêche, d'affaire et bien évidemment autour du canal Seine-Nord Europe mais aussi d'accompagner des projets au titre de la culture et de l'aménagement paysager et environnemental.

Doté d'une enveloppe de 1,6 M€ pour la période, le dispositif viendra financer certains projets identifiés dans le Contrat de ruralité.



## 5.2 Les politiques d'accompagnement des collectivités locales

### La Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021 du Conseil régional des Hauts-de-France :

Le 8 juillet 2016 l'assemblée régionale a adopté sa nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET 2016-2021). Il s'agit d'un outil permettant la déclinaison à une échelle infra-départementale du Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France. Au regard des nouvelles priorités régionales que sont la création d'emplois et la compétitivité économique, ce dispositif affirme la triple ambition de :

- mettre l'aménagement du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires ;

- construire un dispositif opérationnel qui organise le dialogue et le soutien aux territoires régionaux ;

- s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Pour animer et assurer sa mise en œuvre, un choix de gouvernance territoriale a été arrêté devant permettre :

- une relation de proximité à la Région ne laissant aucun territoire de côté ;

- un dialogue permanent entre les territoires et la Région associant ceux-ci à l'élaboration du SRADDET (contribution du PETR et des 3 EPCI en date du 15 mai 2017) ;

- de disposer d'une échelle de référence dans la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire ; des espaces de dialogue ont été proposés et le Santerre Haute Somme a intégré celui dénommé « Est Somme / Nord Aisne ».

Afin de répondre aux enjeux définis, 4 fonds sont créés et dotés à l'échelle de l'espace de dialogue de 30 M€ sur la période.



## I La politique d'appui aux territoires 2017-2020 du Conseil Départemental de la Somme :

La «refondation» du Conseil Départemental engagée depuis 2015 repose sur deux piliers essentiels : la solidarité sociale et la solidarité territoriale.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a fait le choix de mettre en œuvre une politique d'appui aux collectivités forte et ambitieuse, qui se fonde sur :

- un budget de 40 M€ sur la période 2016-2020 affectés aux opérations d'investissement portées par les communes et intercommunalités,
- la territorialisation de nombreuses actions du Département dans les domaines de l'éducation, de la culture, des loisirs et sports de nature,
- au travers de cette politique territoriale, la priorité du Conseil Départemental est de « Répondre aux besoins quotidiens des habitants et accroître l'attractivité et le rayonnement de la Somme ».

La politique d'appui aux territoires « 2017-2020 » est articulée autour de 3 dispositifs :

- 1) un dispositif communal destiné aux communes de moins de 1 000 habitants permettant de financer à hauteur de 30 % des travaux relevant de l'investissement (hors équipement) ;
- 2) un contrat de territoire avec chaque EPCI, destiné à financer à 25 % des actions visant à structurer l'offre de proximité, notamment en matière de culture, sport, loisirs, jeunesse et offrir des lieux de vie de qualité (espaces publics, naturels, habitat, bourgs-centres dynamisés...).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental incite les territoires à l'accompagner dans ses missions d'insertion sociale des habitants les plus en difficultés, de maintien à domicile des personnes âgées et dans ses compétences culturelles.

- 3) un complément Loisirs et Sports de Nature (LSN), qui fera l'objet d'un avenant au contrat pour les territoires qui s'engageront dans des projets liés au développement de cette filière touristique, le taux d'intervention étant de 35 %.







**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Coeur des Hauts-de-France**

7 rue des Chanoines • BP 60225 • 80205 PÉRONNE CEDEX

Tél : 03 22 84 78 85 • [www.coeurdeshautsdefrance.fr](http://www.coeurdeshautsdefrance.fr)

[www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr](http://www.investiraucoeurdeshautsdefrance.fr)